



Nantes, le 24 février 2024

A l'attention de Monsieur Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande (44)

Objet : Panneaux « Breizh 5/5 »

Monsieur le Maire,

En arborant « Breizh 5/5 » aux entrées de votre commune vous choisissez d'afficher votre soutien au mouvement nationaliste autonomiste « breton » qui milite pour le démantèlement de notre Région des Pays de la Loire.

Notre association, trans partisane, formée de citoyens ayant en commun le sens de l'intérêt général, s'interroge sur la légalité d'une telle publicité politique dans l'espace public. Est-ce bien conforme aux règles de la signalisation d'information locale ?

Est-ce bien conforme aux principes de notre République et à la déontologie des élus ?

Le sentiment d'appartenance est propre à chacun, il est respectable mais ne peut s'imposer à tous en s'affichant ainsi de façon ostentatoire et pérenne, surtout quand il s'agit d'une revendication partisane. Imaginez-vous des panneaux avec la faucille et le marteau aux entrées d'une commune communiste ? ou bien, la flamme du RN arborant celles d'une mairie d'extrême droite ?

Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Maire, les origines, l'histoire et le projet politique du mouvement nationaliste autonomiste « breton », qui veut annexer le département de la Loire-Atlantique dans la perspective d'une Bretagne autonome, voire indépendante. Vous pourrez trouver sur notre site internet quelques éclairages à ce sujet : <https://avspl303.fr/histoire/>

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir reconsidérer la présence de ces panneaux qui expriment beaucoup plus qu'un simple attachement culturel.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le conseil d'administration de AVSPL

Courriel : avspl303@gmail.com

Site internet : <https://avspl303.fr>